



COMMUNE DE VANDŒUVRES

CANTON DE GENÈVE

Vandœuvres, le 2 février 2016
Lge 2015-2020 CM 08

CONVOCATION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'article 14, al. 1 lit. b et al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
et conformément à l'article 15, al. 1 lit. B et al. 2, du règlement du Conseil municipal du 25 juin 2012,

la Présidente du Conseil municipal, à la demande du Maire, convoque en séance extraordinaire le Conseil municipal pour le

mardi 9 février 2016 à 19h30
dans la salle des combles de la Mairie

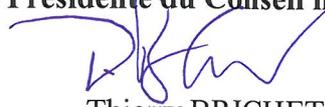
Ordre du jour

Projets de délibérations

- Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit destiné à la construction de trois bâtiments locatifs, d'aménagements extérieurs, d'un éco-point et d'un garage souterrain à la route de Meinier
- Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Acquisition d'un véhicule pour le service voirie de la commune

Conformément à l'article 16, al. 2 LAC, le Conseil municipal, lors de cette séance, ne pourra traiter que des objets figurant à l'ordre du jour.

Pour Claire HUYGHUES-DESPOINTES
La Présidente du Conseil municipal



Thierry BRICHET
Secrétaire général

Copie à : Conseil d'Etat – 2, rue de l'Hôtel-de-Ville - CP 3964 - 1211 Genève 3